

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-318

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Renaturation d'une zone humide à vocation pédagogique et expérimentale - Anciens parking et boudrome désaffectés parcelles KY0116 et KY0117 - Autorisation à souscrire le marché

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

**Renaturation d'une zone humide à vocation
pédagogique et expérimentale - Anciens parking et
boulodrome désaffectés parcelles KY0116 et KY0117
- Autorisation à souscrire le marché**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Considérant la stratégie nationale biodiversité 2030 qui vise notamment la restauration des sols et la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 10 ans ;

Considérant le programme de végétalisation Niort Canopée de 2019, porté par la Ville de Niort, avec un objectif de 60 000 arbres planté en 10 ans ;

Considérant la démarche Niort Durable 2030 de la Ville et le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant le Plan National Milieux Humides 2022-2026 qui vise la restauration de 50 000 ha de zone humide d'ici 2026 ;

Considérant la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 juin 2025 qui approuve le classement en Réserve Naturelle Régionale, du « Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise », sur 151 hectares, suite à la demande de classement déposée par la Ville de Niort en septembre 2024 ;

Il est proposé d'engager la renaturation en zone humide de 1,3 hectares de parking et de boulodrome, désaffectés à l'entrée de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise.

Les deux parcelles concernées KY0117 et KY0116 sont des propriétés de la Ville de Niort.

La renaturation en zone humide de ces parcelles remblayées il y a près de 40 ans présente plusieurs enjeux, conformes au plan national milieux humides :

- restaurer un champ potentiel d'expansion des crues et une zone d'infiltration et de filtration des eaux de pluie et de ruissellement,
- créer un îlot de fraîcheur à proximité du pôle universitaire de Niort, du quartier de la Tour Chabot et des mutuelles,
- créer un arboretum d'essences de références, taillées en partie en têtards, pour remplacer le frêne touché par la chalarose,
- aménager un espace pédagogique à la porte de l'université et des arrêts de bus qui acheminent les scolaires à la Réserve Naturelle Régionale.

Le marché subséquent de travaux à intervenir, fondé sur le lot 2 « Travaux de voirie pour grosses opérations » viendra :

- réaliser les travaux de préparation
- remodeler l'ensemble du terrain
- réaliser les cheminements piétons
- réaliser la préparation pour les futures plantations

Le marché subséquent d'un montant estimé à 279 000 € HT, soit 334 800 € TTC fera l'objet d'une consultation entre les 3 titulaires du lot 2 « Travaux de voirie pour grosses opérations » de l'accord cadre voirie et réseaux secs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les caractéristiques du marché subséquent telles que définies ci-dessus ;
- autoriser la signature du marché subséquent relatif à des travaux de restauration d'une zone humide à Noron, à l'entrée de la Réserve Naturelle Régionale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ